



HAL
open science

Le monument juif du Palais de justice de Rouen

Jacques Le Maho

► **To cite this version:**

Jacques Le Maho. Le monument juif du Palais de justice de Rouen. Bulletin des Amis des Monuments Rouennais, 2017, pp.33-45. hal-02272237

HAL Id: hal-02272237

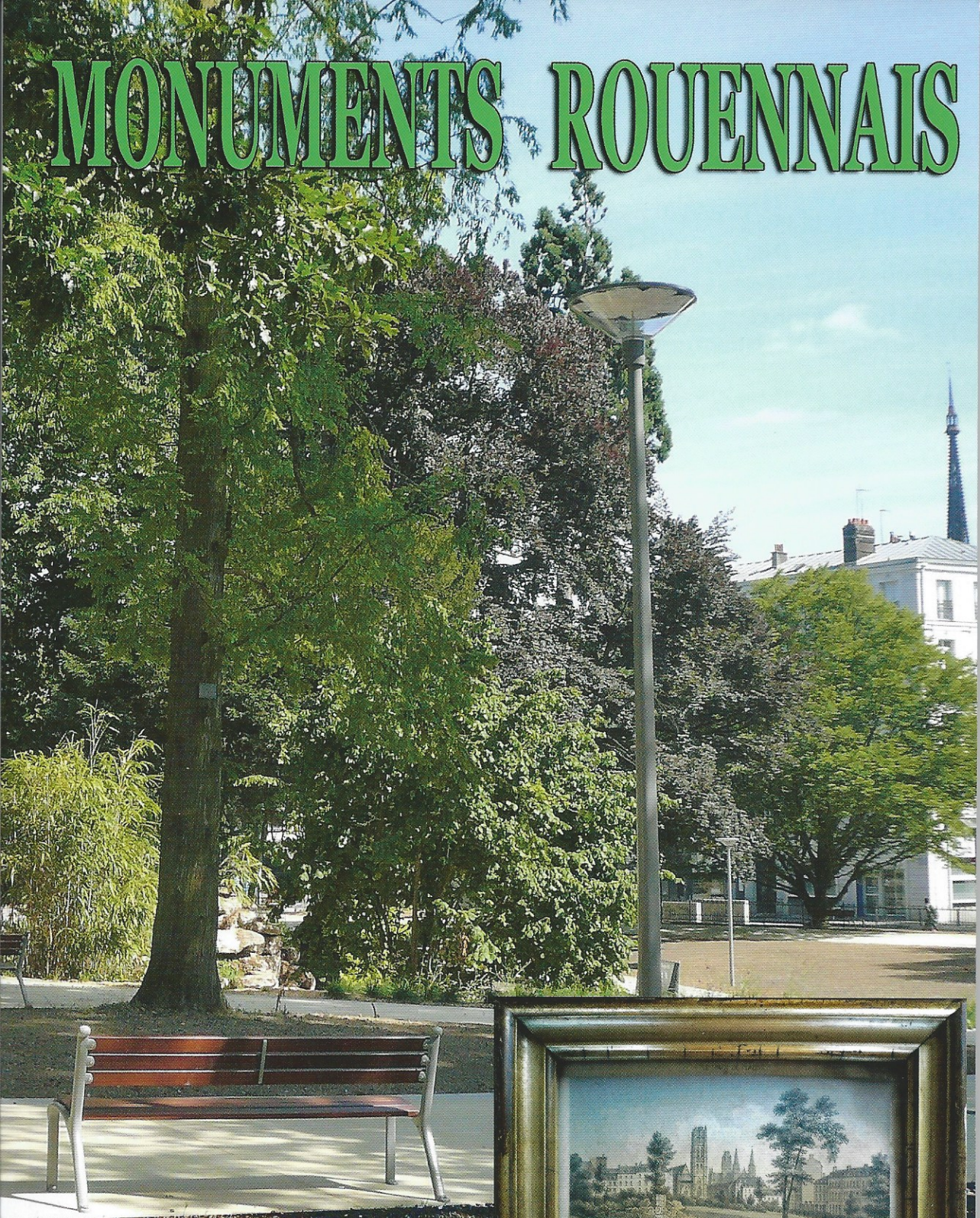
<https://normandie-univ.hal.science/hal-02272237>

Submitted on 29 Aug 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

MONUMENTS ROUENNAIS



*du jardin Solferino
au square Verdrel*



LE MONUMENT JUIF DU PALAIS DE JUSTICE DE ROUEN

Au cours de l'été 1976, des travaux de réfection du pavage de la cour du Palais de Justice amènent la découverte des vestiges d'un bâtiment jusque-là inconnu, enfoui au pied de l'escalier d'honneur de l'aile est du Palais (fig. 1). Les premiers dégagements à la pelle mécanique révèlent les soubassements d'un bel édifice roman en pierre de taille, avec une armature de contreforts encadrés par des colonnettes reposant sur des bases sculptées (fig. 2). La situation du bâtiment, au cœur de ce qui fut le quartier juif médiéval, confère un intérêt d'autant plus évident à cette découverte que les fouilles confiées à Dominique Halbout-Bertin, conservateur à la Direction régionale des Fouilles et Antiquités, ne tardent pas à révéler la présence d'une série de graffiti hébraïques gravés sur les murs. C'est à partir du déchiffrement de ces inscriptions que vont s'élaborer les deux premières hypothèses sur la destination du monument – synagogue ou école rabbinique –, à la suite de quoi, sur la base des résultats de la fouille et de diverses comparaisons architecturales, est envisagée une troisième hypothèse, celle d'une résidence privée. La crypte archéologique du Palais de Justice étant actuellement l'objet d'un grand programme de réhabilitation (fig. 3), il nous a paru opportun de faire le point sur ce débat scientifique qui a longtemps alimenté la chronique rouennaise ; l'occasion nous sera ainsi donnée de présenter les dernières avancées de la recherche.



Fig. 1 : Été 1976, travaux dans la cour du palais de justice (cliché Inventaire)

La communauté juive de Rouen au temps des ducs

La présence de Juifs dans les villes marchandes et plus particulièrement dans les ports situés sur les routes du grand commerce est bien attestée dès l'époque carolingienne. À la jonction des routes maritimes et continentales, la place de Rouen est un de ces lieux d'échanges de caractère international par où transite une large partie du commerce avec les îles britanniques.

Cette richesse de la cité de Rouen va faire d'elle, en mai 841, la première ville épiscopale du royaume à subir l'attaque d'un corps expéditionnaire viking. Vers la fin du IX^e siècle, la répétition des attaques entraîne un repli des habitants des villages portuaires vers les bourgs et les places fortes, tandis que les localités évacuées par ces populations sont réinvesties par des groupes nordiques et reçoivent une nouvelle dénomination de type scandinave. À Rouen, la transformation de l'enceinte antique en une vaste place de sûreté sous la protection du roi pose ainsi les bases de ce qui va constituer après 911 la cité des ducs, une ville densément peuplée qu'un réseau de rues parallèles, réparties de part et d'autre de l'axe nord-sud représenté par les actuelles rue des Carmes et Grand-Pont, divise en autant de quartiers à vocation résidentielle, artisanale et marchande. La rue aux Juifs, que l'on trouve mentionnée sous son nom actuel dès le début du XII^e siècle, est une de ces voies latérales, située entre la rue du Gros-Horloge au sud, ancienne rue de la Courvoiserie, et la rue Saint-Lô au nord.

Parmi les principaux représentants de la communauté juive rouennaise au XI^e siècle, l'histoire a notamment retenu les noms de Jacob bar Jekuthiel et de Reuben Bar Isaac, qui vécurent à l'époque des ducs Richard II (996-1026) et Robert le Magnifique (1027-1035). Les chroniques juives mettent l'accent sur la richesse de ces personnages et de leur communauté. Un récit assez romancé fait état du don par le premier au pape d'une somme de 200 livres et de la remise de 7 marcs d'or, de 12 chevaux et de 200 couronnes d'argent à un émissaire pour ses frais de voyage en France, tandis qu'une autre narration attribue au second une fortune considérable en argent, en or et en terres¹.

Si la contribution des juifs à l'économie rouennaise de ce temps reste mal définie, il semble néanmoins établi que bon nombre de fortunes privées de la ville se sont bâties sur des activités de négoce international et notamment sur le commerce du vin. Les rives de la Seine, où se regroupent potiers et tonneliers, sont bordées de celliers dans lesquels sont entreposés des vins en provenance des vignobles d'Ile-de-France et du terroir de Longueville, en aval de Vernon². Ces vins sont redistribués dans toute la Normandie, mais une partie en est également destinée très tôt à l'exportation, comme en témoigne un tarif douanier de Londres, daté des environs de l'an Mil, où il est fait mention de la taxe dont doivent s'acquitter les marchands de vin rouennais³. Ces derniers disposent de leur propre port sur le bord de la Tamise, à Dowgate. Les Rouennais sont donc présents depuis longtemps à Londres lorsque Guillaume le Conquérant y installe une communauté juive venue de Rouen. Au début du XII^e siècle, les Juifs de Normandie et d'Angleterre bénéficieront par la faveur du duc d'une exonération des droits de péage et de douane, ce qui confirme leur rôle dans le commerce maritime⁴.



Fig. 2 : Apparition du mur nord du bâtiment (cliché Jean Vavasseur)



Fig. 3 : La crypte archéologique en 2006 (cliché Point de Vues)

Au cours du XI^e siècle, les Juifs de Rouen sont victimes à plusieurs reprises de campagnes de persécution, mais aucune d'entre elles ne laissera de traces aussi marquantes que celle de 1096, à la veille du départ de la première croisade. Elle nous est essentiellement connue par un récit de Guibert de Nogent qui, alors qu'il était moine à Saint-Germer-de-Fly, s'était lié d'amitié avec un ancien Juif converti, rescapé du pogrom rouennais de 1096. L'histoire de cet homme, telle que la rapporte Guibert, est un des rares témoignages directs sur la persécution qui frappa cette année-là les communautés d'un grand nombre de villes de France et d'Allemagne⁵. «Un jour à Rouen», raconte Guibert, «les habitants qui avaient décidé de se croiser se mirent à tenir les propos suivants : «Nous voulons, après avoir franchi de longues distances, attaquer les ennemis de Dieu vers l'Orient, alors que les Juifs qui, de tous les peuples, sont les pires ennemis de Dieu, se trouvent sous nos yeux. Cela équivaut à accomplir notre tâche à l'envers». Après avoir dit cela, «ils s'emparèrent de leurs armes et, usant de la force ou de la ruse, ils emmenèrent les Juifs dans une église. Alors, sans tenir compte de l'âge ni du sexe, ils tuèrent tous ceux qui refusèrent de se convertir».

Parmi les croisés, poursuit Guibert, se trouvait un fils d'Hélissende, comtesse d'Eu, qui, apercevant dans un coin un petit garçon juif en pleurs, fut pris de pitié et l'emmena chez Hélissende. Celle-ci le garda auprès d'elle, elle le fit baptiser et lui assura une éducation chrétienne, si bien que, les proches de l'enfant étant venus plusieurs fois le réclamer pour le ramener dans sa communauté d'origine, elle décida de le soustraire définitivement aux siens en le faisant entrer comme moine à Saint-Germer-de-Fly. Or, il se trouve que les comtes d'Eu possédaient alors à Rouen, tout près de la rue aux Juifs, un hôtel particulier, doté d'une chapelle qui allait devenir l'église paroissiale Saint-Nicolas⁶. On sait aussi que l'un des principaux chefs des croisés de Rouen n'était autre que le fils aîné d'Hélissende, Henri, qui succéda à son père comme comte d'Eu en cette même année 1096 et partit pour la croisade avec le duc Robert Courteuse. Il n'est donc pas exclu qu'Henri ait eu une grande part de responsabilité dans l'organisation même de la rafle. Cela expliquerait pourquoi, devenu un ami de la famille, Guilbert s'abstint de tout commentaire sur le massacre, préférant s'attarder sur l'histoire édifiante de la mère qui n'a d'autre préoccupation que de sauver une âme. Les meneurs de la grande persécution de 1096 agirent généralement de leur propre initiative et leurs exactions, comme la pratique des conversions forcées, furent fermement condamnées par les autorités ecclésiastiques.

Sous le règne d'Henri Beauclerc (1106-1135), les Juifs de Rouen retrouvèrent l'intégralité de leurs droits ainsi que la pleine jouissance de leurs propriétés, et il est probable que cette restauration se traduit par une intense activité architecturale au sein du quartier juif. C'est en tout cas à cette période que l'analyse architecturale permet de rattacher la construction de l'édifice mis au jour en 1976.

Fig. 4 : Plan du bâtiment

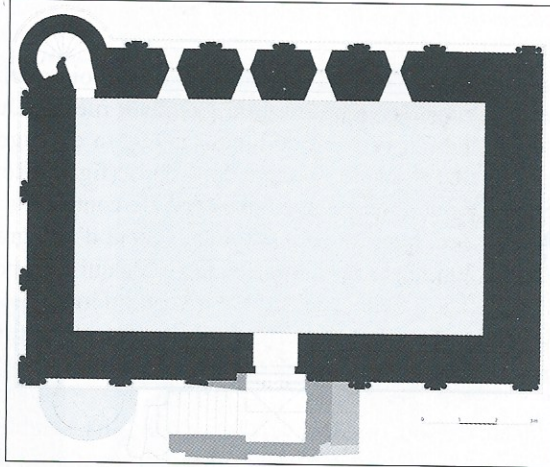


Fig. 5 : Inscription hébraïque sur le mur sud de la salle basse (cliché Point de Vues)



Fig. 6 : Base sculptée du mur sud : un dragon cracheur de flammes (cliché Inventaire)

Description du bâtiment

L'édifice ne s'élevait pas au bord de la voie publique, mais à l'intérieur d'une parcelle, à environ 16 m au nord de l'actuelle rue aux Juifs⁷. C'était une construction rectangulaire d'environ 14 m de long sur 9,50 m de large, orientée est-ouest, avec une tourelle d'escalier saillante à l'angle nord-ouest (fig. 4). Revêtus d'un appareil de calcaire très soigné à joints minces, avec une série de contreforts plats encadrés de colonnettes sur les faces nord, ouest et sud, ses murs étaient d'une grande épaisseur – de 1,60 m en fondation à 1,30 m dans les parties hautes –, ce qui rend possible l'existence, à l'origine, de plusieurs étages. Seul cependant le niveau inférieur est conservé dans son intégralité, une salle aux trois quarts enterrée, médiocrement éclairée au nord par quatre petites fenêtres.

La façade sud, orientée vers la rue aux Juifs, semble avoir été la façade principale. L'accès au niveau inférieur s'y faisait par un escalier qui descendait jusqu'à une porte couverte d'un arc en plein cintre, percée au milieu du mur méridional de la salle basse. Cet escalier connut deux états successifs. D'abord perpendiculaire au bâtiment, il fut plus tard reconstruit dans l'autre sens, contre la façade. Plusieurs indices laissent supposer que, dans les deux cas, la cage d'escalier était couverte, afin d'empêcher l'inondation de la salle basse par les eaux de gouttière. La localisation de la porte donnant accès au deuxième niveau est un peu plus problématique. Il se peut toutefois qu'elle corresponde à une brèche visible au-dessus des vestiges d'un perron semi-circulaire, mis au jour à proximité de l'angle sud-ouest du bâtiment. Le perron n'appartient pas à l'état primitif, mais il subsiste un fragment de colonnette romane à décor torse dans l'encadrement de la porte. Il est également possible que l'emplacement assez insolite de cette porte, dans un angle, ait été choisi pour pouvoir loger les glissières des barres de fermeture dans l'épaisseur des deux murs en retour ; dans ce cas, la disposition aurait toutes les chances d'être originelle.

Le sol de la pièce encavée, situé à environ 2 mètres sous le niveau de circulation extérieur, était en terre battue. Les fouilles ont permis d'établir qu'il ne fut jamais pourvu de dallage et elles ont révélé la présence, à l'ouest, d'une aire brûlée. La pièce était couverte d'un plafond de bois dont on voit encore les trous pour l'insertion des sommiers, quatorze poutres de très forte section, en rang serré. Dans l'angle nord-ouest de la pièce, une petite porte, large de 0,60 m, ouvrait sur l'escalier en colimaçon communiquant avec la salle du dessus ; le mouvement de la porte se faisait du côté de l'escalier. Le niveau d'arase du bâtiment ne laisse voir qu'une partie des soubassements de l'étage supérieur. On distingue un retrait formant comme une petite banquette à la base du mur nord, mais l'ouverture dont la trace avait pu être observée au milieu du mur est, avant l'aménagement de la crypte archéologique, n'est plus visible.

On ignore pourquoi le parement extérieur de ce pignon oriental, à la différence de celui des trois autres murs, est dépourvu de décoration. Une explication pourrait résider dans la présence, sur ce côté, d'un muret susceptible d'avoir appartenu à une clôture longeant le bâtiment ; il n'a cependant pas été possible de savoir si ce muret existait déjà à l'origine. C'est au pied de la façade sud que se trouvent les deux bases de colonnettes les plus richement ornées. L'une est sculptée d'un dragon avec, à l'extrémité de sa queue,

Fig. 7 : Arcature murale de l'édifice
de la rue des Bonnetiers
(cliché Yohann Deslandes, Musée des Antiquités de la Seine-Maritime)



Fig. 8 : Détail de l'arcature romane de l'édifice de la place
des Carmes, avec ses chapiteaux à personnages
(cliché Nicolas Loiseleur)

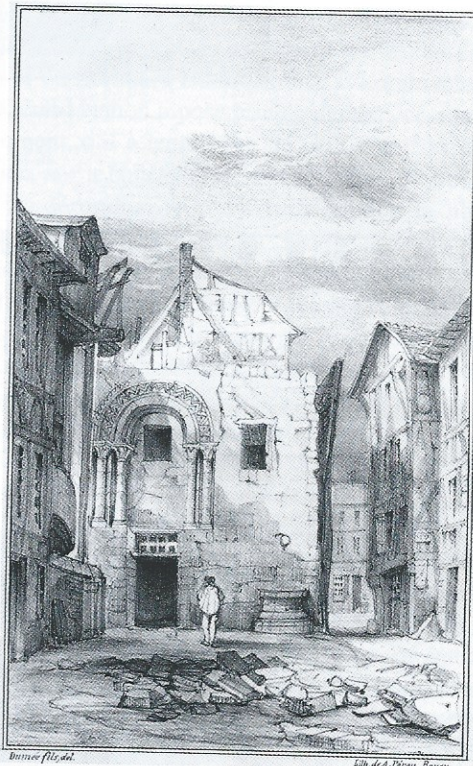


Fig. 9 : Baie romane
dans la rue des Béguines
(Revue de Rouen, 1846)



Fig. 10 : Embrasure extérieure d'une des baies du mur nord (cliché Jean Yvasseur)

Fig. 11 : Coupe d'un soupirail du mur nord (dessin S. Rioland)

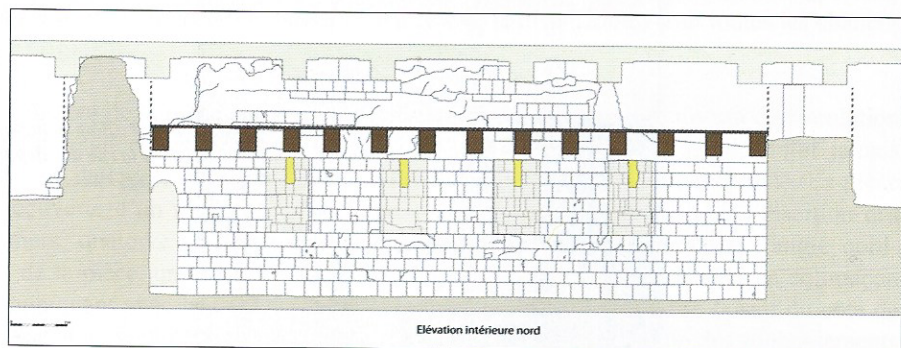
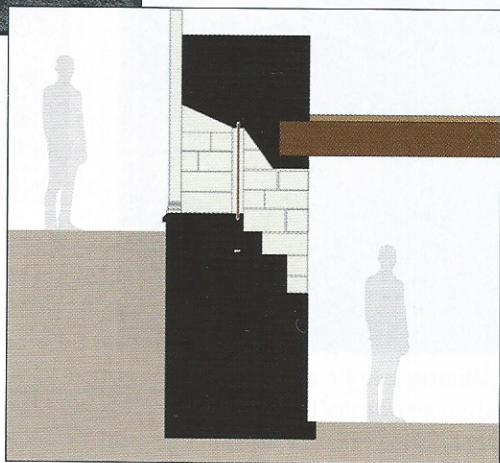
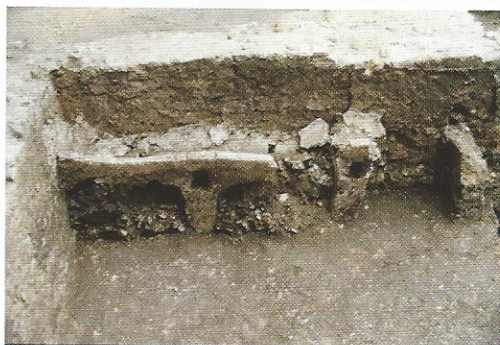


Fig. 12 : Face interne du mur nord, avec l'emplacement des sommiers du plafond (dessin S. Rioland)

Fig. 13 : Fouilles d'un cellier du XIII^e siècle dans la rue Saint-Romain, restes d'un fruitier en bois plâtré (cliché J. le Maho, 1989)



une deuxième tête retournée qui crache du feu, motif très répandu dans l'art roman (fig. 6). Sur l'autre base sont représentés deux lions ou lionceaux renversés sur le dos, et à tête unique. La succession de contreforts plats cantonnés de colonnettes rappelle beaucoup la plastique murale de l'abbatiale de Saint-Georges de Boscherville, construite à partir de 1115. Les décors géométriques et les moulures des bases ainsi que les traces d'un décor de godrons sur un petit chapiteau à l'entrée de la salle basse confirment l'hypothèse d'une construction du bâtiment aux environs des années 1100-1120. Par la suite, l'édifice subit au moins une fois un incendie, comme en témoignent des stigmates très caractéristiques sur le parement du mur ouest. Ces sinistres étaient très redoutés en milieu urbain. Le feu alimenté par les toitures d'essentes se propageait rapidement de maison en maison et devenait vite incontrôlable, comme l'incendie qui, en 1116, serait parti de la rue aux Juifs avant de s'étendre à plusieurs quartiers de la cité. Au début du XIV^e siècle, la pièce basse fut entièrement remblayée. Le premier étage étant ainsi devenu un rez-de-chaussée, son plancher fut supprimé et remplacé par un dallage de pierre. La date de ces travaux, qui impliquent une nouvelle organisation fonctionnelle du bâtiment, nous est donnée par deux monnaies retrouvées au cours de la fouille, l'une au-dessus du dallage, une maille tournois de Philippe le Bel de 1307, l'autre au-dessous, une obole de Bretagne de 1305, ce qui situerait ces travaux aux alentours de 1306, l'année même où les Juifs de Rouen furent expulsés de la ville et virent leurs biens confisqués par le roi⁸.

Le débat sur la fonction de l'édifice

Une synagogue ?

C'est l'hypothèse qui a été soutenue à partir du milieu des années 1980 par une équipe du CNRS autour de Bernhard Blumenkranz. L'argumentation de ce spécialiste et de son collaborateur Gérard Nahon repose principalement sur deux points : l'architecture très raffinée du monument, qui à leurs yeux ne peut convenir qu'à un édifice cultuel ; d'autre part la présence, sur le mur sud de la salle basse, de trois graffiti semblant faire référence au temple de Jérusalem (fig. 5). L'inscription la plus complète devrait se lire de la façon suivante : «Et cette maison / Sera sublime / Jusqu'à ce que le Rocher [d'Israël] prenne en pitié Sion». La formule «maison sublime» est empruntée au premier livre des Rois, où elle s'applique au Temple. Quant à la deuxième partie de la phrase, elle signifierait que cette «maison» n'est que provisoire : lorsque le Seigneur, désigné ici par les mots «Rocher d'Israël», prendra Sion en pitié, c'est-à-dire lorsque le temple de Jérusalem sera reconstruit, les synagogues de l'exil n'auront plus de raison d'être. En conclusion, les deux auteurs se déclarent en mesure d'affirmer que les «graffiti rouennais identifient une synagogue»⁹.

Au début des années 1980, un chercheur américain, Norman Golb, spécialiste de la culture juive médiévale et auteur de plusieurs travaux sur l'école juive de Rouen, avait toutefois proposé une lecture très différente de la même inscription, fondée sur l'hypothèse de la reprise d'une expression populaire : «Cette maison / restera d'une grande élévation / jusqu'à ce qu'un bœuf ait pitié d'une ânesse»¹⁰. Si l'interprétation de la seconde partie a été loin de convaincre les autres spécialistes, il reste que la traduction «une maison d'une grande élévation» s'accorde parfaitement avec le sens premier du mot *elyon* qui, tout comme le mot latin *sublimis*, exprime une simple idée de hauteur, sans connotation

sacrée. En toute hypothèse, la phrase gravée sur les murs du bâtiment ressemble donc fort à une inscription inaugurale, en forme de vœu de longue vie : «Que cette maison reste debout pour toujours !». Parmi les nombreuses objections qui ont été formulées à l'encontre de la thèse de la synagogue, il y a également l'absence totale d'aménagements liturgiques telle qu'une abside à l'est pour l'armoire contenant les rouleaux de la torah. C'est ce qui a été constaté lors d'une fouille complémentaire effectuée en 1977 pour explorer la partie orientale du bâtiment, restée jusque là inaccessible sous l'escalier d'honneur de la cour d'appel. Ni la division en deux niveaux, dont un profondément encaissé et très obscur, ni la disposition des accès ne répondent aux plans des synagogues médiévales qui ont pu être conservées dans les régions rhénanes ou d'Europe centrale, comme celles de Worms, Vienne ou Prague.

Une école rabbinique ?

L'hypothèse de l'école des hautes études juives est celle qui a été défendue, avec une grande détermination, par Norman Golb. Dès avant 1976, ses recherches l'avaient amené à constater que plusieurs maîtres de grand renom séjournèrent dans cette ville aux XII^e et XIII^e siècles. Aussi, lorsque fut mis au jour le monument au cœur du quartier juif, fit-il le rapprochement avec une note publiée en 1893 par l'érudit rouennais Charles de Beaurepaire, où ce dernier dit qu'il se souvient avoir vu un document du XV^e siècle mentionnant une école juive dans le secteur de la rue du Bec. Ce texte n'a pas pu être retrouvé, mais la preuve de l'existence d'une école rabbinique dans ce secteur a paru être donnée en 1984 lorsque Lucien-René Delsalle a signalé un document de 1363 mentionnant «certains héritages appartenant à la dite ville, contenant plusieurs étages, assis en la paroisse Saint Lô de Rouan, d'un costé et d'un bout au pavement et d'autre costé et d'autre bout à l'escole as juys»¹¹.

Toutefois, l'affaire s'est compliquée lorsque, en dépouillant les registres de tabellionage pour sa thèse sur l'histoire de la propriété urbaine dans la paroisse Saint-Lô, Philippe Cailleux n'a pas relevé moins de neuf mentions d'une école aux juifs entre 1360 et 1387, dont plusieurs se rapportent manifestement à des endroits différents¹². C'est notamment le cas de deux actes concernant l'un une propriété située à l'extrémité est de la rue aux Juifs, l'autre à l'extrémité ouest de la même rue. Il s'en suit que ces textes ne font sans doute pas référence à un bâtiment particulier, mais plus probablement à un ensemble de terrains. Au haut Moyen Âge, le terme latin *schola*, à l'origine de notre mot «école», est souvent utilisé pour désigner une communauté étrangère ou confessionnelle qui dispose d'un espace réservé en milieu urbain et, par extension, cet îlot ou ce quartier mêmes. C'est ainsi, par exemple, que se sont constituées à Rome, dès le VIII^e siècle, autour de la basilique Saint-Pierre, les *scholae* des Francs, des Frisons, des Saxons, chacune de ces nations disposant de son quartier propre ou *schola*, avec les infrastructures collectives nécessaires à l'accueil des voyageurs et des pèlerins¹³.

Il ne faut donc pas se méprendre sur le sens de la formule *schola Rotomagi*, qui, dans un document de 1203, désigne un prêteur juif dont les créances furent annulées par Jean sans Terre : ce personnage n'était sans doute pas un maître d'école comme l'a supposé Norman Golb, mais plus probablement un riche marchand de la juiverie de

Rouen¹⁴. Quant au terme de Clos-aux-Juifs qui à partir du XV^e siècle désigne l'espace où s'est construit à partir de 1499 le parlement, à l'origine de l'actuel palais de justice, nous partageons l'avis de Philippe Cailleux pour qui cette appellation n'est autre qu'une forme dérivée du nom de lieu l'École-aux-Juifs, avec un glissement de sens dû au fait que le terme d'«école», mal compris, ne correspondait plus à aucune réalité visible dans le paysage rouennais ; au demeurant, le secteur concerné ne fut jamais clôturé.

À ces difficultés s'en ajoutent d'autres portant sur l'interprétation fonctionnelle du bâtiment. Norman Golb part du postulat que l'unique entrée était la porte donnant accès au niveau inférieur. Il imagine donc que cette salle semi-enterrée était une chambre forte contenant les armoires aux manuscrits et que le niveau supérieur mieux éclairé était la salle d'étude, à laquelle les lecteurs accédaient par l'escalier logé dans la tourelle du nord-ouest. La première objection, évidente, est que la salle inférieure, particulièrement sombre et humide, était totalement inadaptée à la conservation des livres. En deuxième lieu, comme l'a démontré Jacques Tanguy, il est impossible, même à deux enfants, de se croiser dans le petit escalier en colimaçon qui mène au premier étage¹⁵. Comment, dès lors, imaginer un va-et-vient d'étudiants d'un niveau à l'autre ? L'existence assez probable d'une porte extérieure à l'angle sud-ouest de la salle du premier étage ne change rien au problème, cette porte étant tout aussi étroite que celle de l'escalier en vis ; manifestement, ni l'une ni l'autre n'étaient destinées à un usage public. Enfin, comme cela vient d'être démontré par Érik Follain, le retrait qui se voit à la base du mur nord, un peu au-dessus du niveau du plancher, ne correspond pas à une banquette comme on l'avait toujours cru jusqu'à présent, mais à la base d'une arcature murale, dispositif ornemental assez courant dans l'architecture civile anglo-normande du XII^e siècle, notamment au sein des lieux de réception¹⁶. Ces deux dernières remarques nous amènent à la troisième hypothèse.

Une résidence privée

Cette hypothèse avait été formulée dès le début des années 1980 par Michel de Boüard, professeur à l'université de Caen et médiéviste de renom international, qui avait reconnu dans le monument de Rouen un certain nombre de caractéristiques propres aux résidences nobles du monde anglo-normand aux XI^e et XII^e siècles. L'une d'elle est la division du bâtiment en deux niveaux, comme sur la célèbre scène de la Tapisserie de Bayeux montrant le manoir du comte Harold à Bosham, dans le Sussex : on accède à l'étage noble, où Harold est en train de banqueter avec ses compagnons, par un escalier extérieur. Parmi les rares témoins de cette architecture civile et urbaine en Normandie, l'un des plus représentatifs est une maison de Verneuil-sur-Avre, avec ses baies géminées au premier étage (v. 1200).

Les façades des immeubles les plus cossus étaient richement ornées. À Rouen même, deux hôtels particuliers du XII^e siècle, rue des Bonnetiers et rue de la Chaîne, présentaient la même décoration d'arcatures murales que la Tour Saint-Romain de la cathédrale, construite autour des années 1130-1140. L'hôtel de la rue de la Chaîne comportait en outre des chapiteaux sculptés de personnages (fig. 7 et 8). Dans la rue des Béguines a longtemps subsisté une maison ornée d'une belle baie romane à décors géométriques (fig. 9). La qualité de la construction ou la richesse du décor architectural ne sauraient donc constituer des arguments déterminants en faveur de la thèse de la

synagogue ou de l'école rabbinique : ces caractères ne sont spécifiques ni aux lieux de culte, ni aux édifices publics.

Le point-clé du débat sur la fonction du bâtiment reste la destination de la pièce du niveau inférieur. En arrivant devant ce qui reste de la façade nord de l'édifice, les visiteurs sont souvent surpris de constater, d'une part que les quatre fenêtres qui éclairent cette pièce encavée s'ouvrent à ras du sol, d'autre part qu'elles se rétrécissent fortement vers l'intérieur, si bien que les baies elles-mêmes se réduisent à de simples fentes dans la partie la plus reculée de la muraille, comme si elles avaient été conçues pour laisser passer le moins de lumière possible (fig. 10). Il semble également qu'il n'y ait eu dans chaque baie aucun autre dispositif de fermeture ou de protection qu'un barreau de fer. Enfin, on constate que les ouvertures sont toutes en grande partie masquées, vers l'intérieur, par des pans de maçonnerie obliques, correspondant à des consoles destinées à porter les poutres du plafond (fig. 11 et 12). Contrairement à une affirmation souvent répétée depuis le début des années 1980¹⁷, il ne fait aucun doute que ce dispositif est d'origine : la place actuelle des consoles avait été prévue dès le départ. On peut en conclure que ces ouvertures ne correspondent pas à des fenêtres, mais à des soupiraux, c'est à dire à de simples orifices de ventilation, conçus de manière à laisser entrer le moins de lumière possible dans la pièce. Il faut par conséquent imaginer un local plongé dans une pénombre quasi-permanente, la lumière du jour y étant d'autant plus rare que les quatre seuls soupiraux, ouvrant au ras du sol, se trouvaient du côté nord. La preuve en est donnée par la répartition des graffiti sur les murs de la salle. La majorité d'entre eux se trouvent sur le mur sud, le seul qui recevait un peu de lumière de ces ouvertures. Quant à la principale inscription du mur nord, ce n'est sans doute pas un hasard si elle est située en plein milieu, dans l'axe de la porte d'entrée.

De toutes ces observations, il résulte que la pièce basse était très probablement à usage de cellier. Dans ces locaux semi-enterrés, qui n'étaient pas seulement destinés à entreposer du vin, mais aussi toutes sortes de denrées périssables, les deux impératifs étaient d'assurer une bonne aération et de maintenir une obscurité et une fraîcheur constantes. D'où l'exposition au nord des baies de ventilation, une disposition qui, comme l'a montré Gilles Deshayes dans sa thèse soutenue à l'université de Rouen en 2015, semble avoir été la règle dans les celliers du Moyen Âge en Haute-Normandie. Il faut peut-être également chercher là l'explication de l'énigmatique série de trous de chevilles qui se voit dans le coin sud-est de la salle, à environ cinquante centimètres au-dessus du sol. En 1989, un dispositif analogue a été observé dans le cellier d'une maison du XIII^e siècle mise au jour dans la rue Saint-Romain, en bordure de la cour d'Albane. La structure, se présentant comme une sorte d'étagère basse en bois plâtré, percée de trous et fixée au mur par des chevilles de bois, est identifiée comme un fruitier (fig. 13). À partir de la seconde moitié du XI^e siècle, on rencontre de nombreux témoignages de l'existence de jardins et de vergers en ville. Un document de la fin du XII^e siècle mentionne une redevance de 100 poires due au sire de Leicester par le propriétaire d'un terrain situé en face de Notre-Dame-de-la-Ronde, et un autre texte de 1248 fait état d'une rente de même nature due par une maison de la rue Guifart, actuelle rue de la Chaîne¹⁸.

On peut s'étonner que la thèse de la résidence privée, plus de quarante ans après la mise au jour des vestiges sous la cour du Palais de Justice, ait encore tant de mal à faire

sa place au sein du débat¹⁹. Voilà en effet bien longtemps que l'archéologie rouennaise a révélé l'existence d'édifices en pierre semblables à celui-ci, et que le contexte désigne comme des maisons de dignitaires ecclésiastiques, de familles aristocratiques ou de riches marchands. Espérons néanmoins que cette nouvelle mise au point contribuera à dissiper une fois pour toutes les mirages de la «Maison sublime».

Jacques LE MAHO
avec la collaboration de Stéphane RIOLAND

1. N. Golb, *Les Juifs de Rouen au Moyen Âge. Portrait d'une culture oubliée*, Publications de l'Université de Rouen, 1985, p. 30-70.
2. D. Bates, «Rouen from 900 to 1204 : From Scandinavian Settlement to Angevin 'Capital'», *Medieval Art, Architecture and Archaeology at Rouen*, The British Archaeological Association, XII, 1993, p. 6-7.
3. B. Sintic, «Le tarif douanier de Londres : les relations commerciales anglo-normandes vers l'an mil», *La Normandie vers l'an mil*, Rouen, Société de l'Histoire de Normandie, 2000, p. 199-201.
4. N. Golb, *Les Juifs de Rouen au Moyen Âge*, p. 141.
5. Guibert de Nogent, *Histoire de sa vie (1053-1124)*, éd. G. Bourgin, Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire, Paris, 1907, V, p. 118-119.
6. A. Deville, éd., *Cartulaire de l'abbaye de la Sainte-Trinité du Mont de Rouen*, dans *Collection de documents inédits pour servir à l'histoire de France*, Paris, 1840, acte n° LXIX, p. 457 ; P. Laffleur de Kermaingant, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Michel du Tréport*, Paris, 1880, p. XXXVI.
7. L'ouvrage de référence sur le monument juif reste celui de Jacques Tanguy, *Le monument juif du palais de justice de Rouen*, Publications du Centre de Recherches Archéologiques de Haute-Normandie, Rouen, 1990. Nous remercions l'auteur, qui avait participé aux fouilles en 1976, de nous avoir maintes fois fait profiter de sa connaissance approfondie de l'édifice.
8. D. Halbout-Bertin, «Le monument juif d'époque romane du palais de justice de Rouen», *Archéologie Médiévale*, t. XIV, 1984, p. 90-91.
9. Gérard Nahon, *Inscriptions hébraïques et juives de France médiévale*, Collection Franco-Judaïca, Les Belles Lettres, Paris, 1986, notice «Rouen» (avec une note additive de Bernhard Blumenkranz), p. 163-176.
10. N. Golb, «Nature et Destination du Monument Hébraïque découvert à Rouen», *Proceedings of the American Academy for Jewish Research*, XLVIII, 1981, p. 128-130.
11. L.-R. Delsalle, «L'«École aux Juifs» de Rouen, une nouvelle pièce au dossier», *Études normandes*, 1985, n° 1, p. 81-82.
12. Philippe Cailleux, *Trois paroisses de Rouen, XIII^e-XV^e siècle, Saint-Lô, Notre-Dame-la-Ronde et Saint-Herbland*, Publications des Universités de Rouen et du Havre – Presses Universitaires de Caen, 2011, p. 56.
13. A. Stoclet, «Les établissements francs à Rome au VIII^e siècle», dans *Haut Moyen-Âge – Culture, éducation et société, Études offertes à Pierre Riché*, Éditions européennes ERASME, 1990, p. 231.
14. A. Léchaudé d'Anisy, *Grands Rôles des Échiquiers de Normandie*, t. I, Paris, 1845, p. 117.
15. J. Tanguy, *Le monument juif*, p. 48-49.
16. E. Follain, «Rouen. Le monument juif du palais de Justice», *Archéologia*, n° 550, janvier 2017, p. 54-61.
17. Voir, par exemple, D. Pitte, «Architecture civile en pierre à Rouen, du XI^e au XIII^e siècle», *Archéologie médiévale*, t. XXIV, 1994, p. 265.
18. L. Delisle, *Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture au Moyen Âge*, rééd. Montfort, p. 501-502.
19. Invité à donner son opinion à la suite d'un des récents articles d'Érik Follain, où l'auteur termine son propos en laissant aux historiens le soin de se prononcer sur la destination du bâtiment, Paul Salmona, directeur du Musée d'art et d'histoire du judaïsme, estime que l'architecture raffinée de l'édifice accrédite la thèse de la synagogue («Rouen. Le monument juif du palais de Justice», p. 61).